

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ

#### **Arrêté du 21 novembre 2019 modifiant l'arrêté du 3 mai 2016 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine**

NOR : SSAZ1930744A

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers;

Vu le décret n° 2015-1880 du 30 décembre 2015 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé;

Vu le décret n° 2016-1267 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Nouvelle-Aquitaine;

Vu l'arrêté du 3 mai 2016 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes modifié en dernier lieu par l'arrêté du 6 décembre 2018;

Vu l'arrêté du 6 novembre 2019 modifiant l'arrêté du 3 mai 2016 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine :

En qualité de représentants des collectivités territoriales du ressort géographique de l'agence au titre du I.- 3° a) de l'article D. 1432-15 du code de la santé publique : Mme Françoise MESNARD titulaire ; Mme Laure NAYACH et M. Pascal CAVITTE, suppléants, désignés par le président du conseil régional.

#### Article 2

La secrétaire générale des ministères chargés des affaires sociales est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 21 novembre 2019.

Pour la ministre et par délégation :  
*La secrétaire générale des ministères  
chargés des affaires sociales,*  
SABINE FOURCADE